
Conditions d'équivalence des verbes de vision en français et en japonais¹

Aï Kijima

Université de Franche-Comté

Résumé

Quand le verbe *voir* exprime la perception physique, il représente la capacité du sujet et la possibilité liée à la situation d'énonciation. En outre, il existe des cas où la substitution de *voir* à *pouvoir voir* est acceptable. Lorsque *voir* est équivalent aux verbes japonais *mieru* et *mirareru*, ces deux verbes expriment également le fait de *pouvoir voir*.

En ce qui concerne la comparaison entre *mieru* et *mirareru*, plusieurs chercheurs soutiennent l'hypothèse d'une différence sur le plan des paramètres de situation et de volonté. Le verbe *mieru* signifie l'état où l'objet entre dans le champ visuel du sujet, et *mirareru* exprime le fait que le sujet construit consciemment une situation effectuée par sa perception.

Dans une optique de confrontations de ces théories, nous analyserons des exemples concrets en japonais afin d'appréhender la différence entre *voir* et *pouvoir voir*, l'objectif de cette étude étant d'analyser les verbes japonais en utilisant le français comme métalangage.

Mots clés : linguistique comparée, verbes de perception, ancrage spatio-temporel, propriétés du sujet, propriétés de l'objet, champ visuel, équivalence.

1. Introduction

Dans la langue française, il est possible de remplacer le verbe *voir* par *pouvoir voir* sans changer l'interprétation comme le montrent les exemples (1a) et (1b).

- (1) a. *Tu vois la flèche, là? C'est Notre-Dame.*
b. *Tu peux voir la flèche, là? C'est Notre-Dame.*

Plusieurs recherches antérieures admettent l'équivalence entre *voir* et *pouvoir voir* dans ces énoncés. Nous basant sur les conditions proposées par Le Querler (1989) et Dupas (1997), nous réfléchissons aux différences et aux restrictions qui existent à propos de cette équivalence. Dans un premier temps, nous étudierons l'équivalence entre *voir* et *pouvoir voir* en utilisant un corpus de romans du XX^e siècle² comme exemple de langue écrite et de

¹ Daniel Lebaud, professeur de linguistique à l'UFC (Université de Franche-Comté, Laseldi) a approuvé cet article.

² A. Camus : *L'étranger*; M. Houellebecq : *Plateforme, Les particules élémentaires*; A. Notomb : *Hygiène de l'assassin*; M. Page : *Comment je suis devenu stupide*; F. Sagan : *Un certain sourire, Bonjour tristesse, Aimez-vous Brahms...*, *Le sang doré des Borgia*; A. de Saint-Exupéry : *Vol de nuit, Terre des hommes, Courrier Sud*; J-P. Sartre : *Le mur*; B. Vian : *L'écume des jours*; M. Yourcenar : *Nouvelles orientales*.

scénarios de films³ comme exemples de langue parlée. Nous analyserons ensuite les verbes visuels en japonais qui sont équivalents à *voir* et à *pouvoir voir*.

2. Étude du français

2.1 Recherches précédentes

Commençons par la comparaison des verbes français. Nous ferons d'abord référence à deux études antérieures, celles de Le Querler (1989) et de Dupas (1997).

2.1.1 Le Querler (1989)

Le Querler (1989, p. 70) indique que les deux exemples suivants sont équivalents :

- (2) a. *D'ici on peut voir la mer.*
b. *D'ici on voit la mer.*

Le Querler explique que la raison pour laquelle ces deux énoncés peuvent être considérés comme équivalents concerne, d'une part, les relations entre le sujet et le verbe et, d'autre part, les relations entre le verbe et son objet. À propos de la relation sujet/verbe, Le Querler montre que le sujet de cet exemple, *on*, est remplaçable par un autre sujet dont le déterminant est l'article défini générique : *le promeneur, les gens*, etc. Elle montre ensuite que, dans ces exemples, la perception est involontaire. Si l'on ajoute des adverbes tels que *aisément, facilement, sans peine*, etc., l'équivalence entre ces deux phrases s'accroît. De plus, elle souligne la présence du complément circonstanciel de lieu *d'ici* dans ces énoncés, qui indique un repère spatial : on est près de la mer.

En résumé, elle dégage de ces exemples les conditions de l'équivalence entre *voir* et *pouvoir voir*. L'équivalence est ainsi possible si (LE QUERLER 1989, p. 78) :

- le sujet désigne un individu quelconque (remplaçable par un sujet);
- le prédicat indique une perception involontaire et sans visée précise;
- l'ancrage spatio-temporel est marqué.

Par ailleurs, Le Querler (1989) indique que quand le verbe *voir* exprime la capacité du sujet à voir, comme dans « je vois bien/mal, etc. », il n'y a pas de possibilité d'équivalence entre *voir* et *pouvoir voir*. Quand la perception envisagée est involontaire, le sujet n'a pas le choix et la perception est présentée comme une évidence.

2.1.2 Dupas (1997)

Nous allons à présent examiner l'analyse de Dupas (1997), qui interroge aussi la différence entre *voir* et *pouvoir voir* dans une comparaison avec le verbe auxiliaire *can* en anglais.

³ La langue parlée sera considérée par le biais de scénarios de films français : dans la revue japonaise *France* (abrégée par F. quand nous citons des exemples de cette revue) de janvier 1954 à décembre 2006; dans *Avant-scène cinéma* de juin 2001 à mai 2004; dans *Les parapluies de Cherbourg*, Hakusuisya, 1994; dans *3 hommes et un couffin*, Hakusuisya, 1990; dans *Jean de Florette : Manon des Sources*, Hakusuisya, 1988; dans *A bout de souffle*, Hakusuisya, 1991; et dans *DIVA*, Daisan-Syobou, 1993.

L'auteur indique que *can* et *pouvoir* signifient la permission, la capacité et la possibilité en tant que modalité radicale. Elle présente les exemples (3) et (4) comme ayant une valeur de permission et une valeur d'autorisation (DUPAS 1997, p. 242) :

- (3) *Tu pourras voir le film si tu es sage.*
- (4) *On pourra voir demain le manuscrit de Woolf.*

Comme l'objet de ces énoncés n'a plus la propriété « d'être à voir » et que sa visibilité n'est plus en question, Dupas affirme qu'il est alors difficile de faire la distinction entre les notions de capacité et de possibilité, dans la mesure où la capacité de *voir* est inhérente à la perception, et plus précisément au sujet. Elle en conclut que « la notion de capacité met en avant les pouvoirs du sujet, celle de possibilité met en avant des conditions ou circonstances externes qui rendent possible la vision. » (DUPAS 1997, p. 252)

Dupas reprend les deux exemples de Le Querler : *d'ici on voit la mer/d'ici on peut voir la mer*, et confirme les trois conditions mentionnées ci-dessus; elle ajoute que le locuteur affirme une perception qui est envisagée, même si elle n'est pas actualisée. Le passage à l'aspect accompli ne modifie pas profondément la configuration, cela fait uniquement en sorte que la possibilité n'est plus en puissance. Pour étayer ses explications, elle considère les exemples suivants (DUPAS 1997, p. 252) :

- (5) a. *De la fenêtre on a vu la mer.*
- b. *De la fenêtre on a pu voir la mer.*

En ce qui concerne l'équivalence entre ces deux énoncés, Dupas (1997, p. 253) fait le commentaire suivant :

Cette équivalence confirme le fonctionnement localisateur des verbes de perception tout en mettant en relief sa valeur (la valeur de l'auxiliaire modal) implicite de possibilité. Parce que le fonctionnement localisateur suppose l'assertion des propriétés de l'objet et non des capacités ou visées du sujet, l'actualisation du procès n'est pas une condition sine qua non. L'essentiel est que l'objet possède les propriétés requises pour que la relation soit validée.

Les trois conditions principales proposées par Le Querler (1989) nous ont montré que les propriétés du sujet, de l'objet, du lieu et de l'activité sont importantes. Pour la différence entre *voir* et *pouvoir voir*, il est apparu que si le verbe *voir* exprime la capacité du sujet et que si l'objet a la propriété « d'être à voir », comme c'est le cas des films, des photos et des émissions de télévision, on ne peut l'utiliser avec *pouvoir* pour parler de la capacité. C'est le cas notamment des exemples (3) et (4), où *pouvoir* signifie la permission.

En résumé, pour remplacer *voir* par *pouvoir voir*, nous devons avoir la construction « sujet + voir + objet » comme en (1a). Dans cette construction, la signification de *voir* varie selon les propriétés de son objet et de son contexte.

Dans quelle situation l'équivalence de *voir* et *pouvoir voir* ne fonctionne-t-elle pas? Nous commencerons notre analyse en nous intéressant aux différentes catégories de sens du verbe *voir*.

2.2 Construction « sujet + voir + objet »

Quand le verbe *voir* prend la construction « sujet + voir + objet », on peut le diviser en trois niveaux : perception, cognition et énonciation. Pour ce qui est de la catégorie de l'énonciation, le remplacement de *voir* par *pouvoir voir* est difficile. Examinons l'emploi de *voir* relativement à l'énonciation.

2.2.1 L'énonciation

Sur le plan de l'énonciation, le verbe *voir* signifie que l'intérêt du sujet est dirigé sur l'objet, c'est-à-dire qu'il correspond à la présentation d'un thème par le locuteur. Dans cette catégorie, le sujet grammatical est toujours un interlocuteur, il est donc exprimé par un pronom personnel de deuxième personne. Autrement dit, *voir* s'apparente ici à l'interjection.

Observons le dialogue suivant, tiré de notre corpus, sans et avec *pouvoir*. La scène se situe dans une voiture conduite par Raymond :

- (6) a. Martha : ...*Cette femme qui s'est jetée du sixième. Tu vois le Monoprix, derrière y'a un immeuble. Ben, y'a une pauvre femme qui s'est jetée du sixième avec ses deux mômes dans les bras... c'était des jumeaux je crois. Elle est morte sur le coup. C'est moche! Hein?*
Raymond : *Ouais, c'est moche...*⁴
b. *Tu peux voir le Monoprix, derrière y'a un immeuble.*

Dans l'exemple (6a), le locuteur Martha n'exige pas exactement que son interlocuteur, Raymond, qui conduit la voiture, perçoive l'objet *Monoprix*. Le locuteur rappelle juste l'existence du *Monoprix* à l'interlocuteur pour continuer son histoire.

Par contre, si on remplace *voir* par *pouvoir voir*, comme en (6b), l'interlocuteur *tu* est contraint de percevoir le *Monoprix* physiquement. L'emploi de *pouvoir* implique la capacité ou la possibilité de voir quelque chose, alors que l'utilisation de *voir* comme « introduction d'un thème » ne suppose pas de voir réellement l'objet : le verbe *voir* dans cette catégorie ne demande ni capacité ni possibilité de la part du sujet. Par conséquent, ces deux exemples ne sont pas tout à fait équivalents. Nous pouvons constater un comportement identique dans les exemples suivants :

- (7) a. *Si tu veux un champ de patates, si tu veux faire des patates... je te propose ça... tu vois toute cette terre, des cyprès jusqu'aux fruitiers*⁵.
b. *tu peux voir toute cette terre, des cyprès jusqu'aux fruitiers.*

Par contre, même si le verbe *voir* exprime l'introduction d'un thème par le locuteur, certaines situations permettent tout de même une équivalence entre *voir* et *pouvoir voir*, comme le montrent les exemples (8a) et (8b).

Il s'agit d'un dialogue entre deux personnes, Serge et Paul. Paul monte en voiture avec Serge pour aller à Naples et écoute Serge raconter son expérience :

- (8) a. Serge : *Après 68 certains se sont retrouvés en taule, d'autres en bataillon disciplinaire et d'autres en psychiatrie.*

⁴ Martha ... Martha, F., décembre 2002, p.79.

⁵ Le vent de la nuit, F., février 2002, p. 85-86.

Paul : *On vous amène de force dans une pièce... c'est un cauchemar ça... sans savoir ce qu'ils vont vous faire...*

Serge : *Ouais, tu vois une machine avec des cadrans partout, ils t'attachent avec des lanières de cuir sur une plaque de plomb...*⁶

b. *tu peux voir une machine avec des cadrans partout*

La différence avec les exemples précédents est que l'objet n'existe pas dans le monde réel, c'est-à-dire qu'il n'est pas une chose concrète ou qu'il ne se trouve pas devant les yeux du sujet. L'interlocuteur n'a donc pas l'occasion de percevoir directement l'objet en question. Le locuteur Serge parle de l'objet qu'il avait perçu dans le passé pour l'introduire dans la conversation. La « machine avec des cadrans partout » n'existe donc que dans l'histoire produite par le locuteur et est convoquée dans l'imaginaire de l'interlocuteur. Dans ce cas-là, *voir* et *pouvoir voir* fonctionnent comme des équivalents.

2.3 Conditions

Nous pouvons résumer les conditions où l'on ne peut pas remplacer *voir* par *pouvoir voir* comme suit :

- la capacité du sujet est en question (comme je vois bien/je vois mal);
- l'objet a la propriété « d'être à voir » (photos, films, etc.);
- *voir* exprime l'introduction d'un thème par le locuteur dans le monde réel du sujet.

Mis à part les conditions déjà mentionnées, *voir* et *pouvoir voir* sont fondamentalement équivalents, mais il faut néanmoins songer à d'autres conditions en ce qui a trait au contexte.

3. Étude du japonais

Nous travaillons ici sur les verbes japonais *mieru* et *mirareru*. Le verbe principal de perception visuelle en japonais est le verbe *miru*. Les deux verbes que nous analyserons dans cet article sont considérés comme étant dérivés de *miru*. Le verbe *miru* se traduit souvent en français par *voir*, *regarder*, *examiner*, *visiter*, *juger*, etc. Plusieurs analyses sur ce verbe ont été menées et toutes affirment que la volonté du sujet est un facteur déterminant. Comme nous avons constaté que la volonté du sujet ne concerne pas l'équivalence entre *voir* et *pouvoir voir*, nous commencerons en présentant le verbe *mieru*, considéré comme un verbe involontaire, ainsi que son verbe synonyme *mirareru*, lorsqu'appliqué à des contextes particuliers. Nous utiliserons des exemples tirés du japonais, présentés selon la nomenclature indiquée par *Faits de Langue* (2001)⁷.

3.1 *Mieru* et *mirareru*

Étudions d'abord les verbes visuels japonais. En japonais, le verbe visuel le plus employé est *miru*, qui exprime la volonté du sujet. Quand on ajoute au verbe *miru* le verbe auxiliaire de volonté *yu*, celui-ci devient le verbe *mieru* dans lequel nous trouvons l'intransitivité.

⁶ *Le vent de la nuit*, F., février 2002, p. 85-86.

⁷ Les exemples en japonais sont présentés comme suit : dans un premier temps, l'énoncé est transcrit selon la prononciation (a) (avec l'énoncé japonais); dans un deuxième temps, nous traduisons ces exemples terme à terme avec les mots en français équivalents aux mots japonais (b); et dans un dernier temps, nous traduisons en français (c). Les abréviations pour les particules sont les suivantes :

S : particule du sujet *ga*; Th : particule thématique *ha*; O : particule de l'objet *wo*; Loc : particule locative *ni*; D : particule de détermination *no*.

Voir, lorsqu'il est l'équivalent du verbe japonais *mieru*, exprime également le fait de *pouvoir voir*. Oguma (1999) met en parallèle l'énoncé (9) en japonais et les énoncés en français *d'ici on voit la mer/d'ici on peut voir la mer* en français.

- (9) a. *Koko kara umi ga mieru.*
b. ici / de / la mer / S / **voir** ou **pouvoir voir**
c. D'ici, on **voit** / **peut voir** la mer.

Cependant, en japonais, il existe un autre verbe visuel pour exprimer la possibilité d'une perception visuelle : le verbe *mirareru*. Ce verbe est composé du verbe *miru* et de la particule *rareru* qui exprime la possibilité. Examinons à présent la différence entre ces deux verbes, *mieru* et *mirareru*, en considérant celle entre *voir* et *pouvoir voir* en français.

3.2 Recherches précédentes

Nous avons trouvé trois approches. Plusieurs chercheurs comme Morita (1988) et Li (1994) soutiennent qu'il faut prendre en compte les paramètres de « situation » et de « volonté » pour distinguer les deux verbes, *mieru* et *mirareru*. Le verbe *mieru* signifie l'état où l'objet entre lui-même dans le champ visuel du sujet, même si celui-ci n'a pas la volonté de le voir. En revanche, *mirareru* exprime que le sujet construit consciemment une situation dans laquelle il effectue sa perception. En contrepoint, nous avons les analyses d'Iida (1997) et de Tanaka (1999) qui expriment des positions différentes des recherches précédentes sur *mieru* et *mirareru*.

3.2.1 Iida (1997)

Iida (1997) élabore une argumentation contraire au paramètre « volonté du sujet » présenté dans les recherches précédentes en se basant sur les exemples ci-dessous. Il montre que lorsqu'on utilise le verbe *mieru*, l'action de voir, par exemple, le mont Fuji, est momentanée, tandis qu'avec le verbe *mirareru* il s'agit d'un état permanent (IIDA 1997, p. 45) :

- (10) a. Tokyo Tawa ni noboreba, Fuji-san ga **mieru** / **mirareru** darou.
b. Tour de Tokyo / Loc / monter // mont Fuji / S / **voir** ou **pouvoir voir** / conjecture⁸
c. Quand on monte sur la Tour de Tokyo, on **voit** / **peut voir** le mont Fuji.

Dans les énoncés (10), la présence de l'ancrage situationnel, comme le montre Iida, est l'élément qui permet une distinction de sens entre *mieru* et *mirareru*. Avec cet ancrage situationnel, *mieru* indique un événement momentané et *mirareru*, un événement permanent. Par contre, nous ne pouvons induire ni capacité ni possibilité dans ces exemples en raison du mot composé *darou*, qui exprime l'idée de prévision. En effet, *darou* marque la possibilité de l'action. Voyons l'exemple (11) qui ne contient pas ce genre de modalité :

- (11) a. Densya ni noruto, hon wo yondeiru hito ya benkyou shiteiru hito ga yoku ?**mieru** / **mirareru**.
b. le train / Loc/ monter // livre / O / lisant / gens / et / étudiant / gens / S / bien / **voir** ou **pouvoir voir**
c. Quand on monte dans un train, on **voit** / **peut voir** souvent des gens qui étudient ou qui lisent un livre.

⁸ *Darou* est un nom composé du verbe auxiliaire de décision *daru* + le verbe auxiliaire de conjecture *u*.

Iida explique l'inadmissibilité de *mieru* par le fait que l'objet, dans ses propriétés, ne présente pas de particularité remarquable et n'apparaît pas non plus soudainement dans le champ visuel du sujet. Quand on utilise le verbe *mieru*, l'objet a forcément une propriété remarquable.

3.2.2 Tanaka (1999)

Reprenant la dernière analyse d'Iida, Tanaka (1999) propose quant à elle d'autres raisons que les propriétés de l'objet pour expliquer le choix du locuteur entre les verbes *mieru* et *mirareru*. Regardons l'exemple (12) (TANAKA 1999, p. 138) :

- (12) a. Tosityokan no nakaniwa ni tatsuto, naka de hon wo yondeiru-hito ya benkyo shiteiru-hito ga yoku **mieru** / ? **mirareru**.
 b. Bibliothèque / de / cour / Loc / être debout // dedans // livre / O / lisant / gens / et / étudiant / gens / S / bien / **voir** ou **pouvoir voir**
 c. Quand on est dans la cour de la bibliothèque, on **voit** / **peut voir** des gens qui lisent des livres et qui étudient à l'intérieur.

Tanaka (1999) remarque qu'il est plus commun et habituel que les gens qui lisent des livres et étudient soient à la bibliothèque plutôt que dans le train. Par conséquent, elle introduit trois raisons – autres que les propriétés de l'objet – qui justifient le choix entre *mieru* et *mirareru* : le champ visuel du sujet, la propriété du sujet grammatical (est-il en position d'acteur ou de narrateur?) et le processus de perception visuelle par rapport à la localisation du locuteur.

L'exemple (13) illustre le paramètre du champ visuel du sujet (TANAKA 1999, p. 139) :

- (13) a. Watashi ha kutibiru wo kande me wo huseta. Tsubaki-san no kao ga **mirarenakatta** / ?**mienakatta**.
 b. Moi / Th / lèvres / O / se mordre / yeux / O / baisser // M.Tsubaki / D / visage / S / **ne pas voir** ou **ne pas pouvoir voir**.
 c. Je me suis mordu les lèvres et ai baissé les yeux. Je ne pouvais pas voir le visage de M. Tsubaki.

Dans cette situation, l'énoncé avec le verbe *mirarenakatta* exprime l'empêchement psychologique, car c'est le sujet qui a décidé de baisser les yeux pour ne pas avoir à regarder le visage de M. Tsubaki. Si l'on utilise le verbe *mieru*, cela signifie que c'est un hasard si l'objet n'est pas présent dans le champ visuel du sujet. À ce moment-là, la situation en question change complètement. La notion de champ visuel est nécessaire pour *mieru*, mais pas pour *mirareru*. Elle se rattache au sujet de perception, car celui-ci est possesseur de son champ visuel. Tanaka utilise les exemples qui suivent pour expliquer la différence entre *mieru* et *mirareru* en termes de position du sujet (TANAKA 1999, p. 140) :

- (14) a. Mon wa sugu soko ni **mieteiru** / **mirareru**.
 b. le portail / Th / tout près / Loc / **voir** ou **pouvoir voir**
 c. On **voit** / **peut voir** le portail juste à côté.

Dans l'énoncé avec *mieteiru*, il y a une correspondance des points de vue entre le locuteur et le sujet de perception : le locuteur assiste à cet événement en tant que sujet acteur. En revanche, si l'on remplace le verbe *mieteiru* par *mirareru*, le sujet de *mirareru* est indéterminé

et imprécis : le locuteur devient donc simple narrateur des faits. La situation de l'énoncé avec *mirareru* est alors généralisée.

Tanaka explique la différence entre les exemples (11) et (12) en se fondant sur ces analyses. D'un côté, *Mirareru*, dans l'énoncé (11), exprime le fait qu'on trouve souvent des gens qui lisent un livre dans le train, c'est-à-dire que la « fréquence » du phénomène fait de la phrase l'expression d'une vérité générale. Le locuteur est donc narrateur. L'utilisation de *mirareru* est pertinente dans ce cas-là. D'un autre côté, l'exemple (12), avec *mieru*, informe du fait que, de la position où se trouve le sujet, celui-ci peut surveiller l'intérieur de la bibliothèque et, donc, est en position d'acteur.

3.3 Analyses

Voyons maintenant les exemples (11) et (12), dans lesquels il apparaît que la condition de perception n'est pas tout à fait la même :

- (11) Densya ni noruto, hôte de hon wo yondeiru hito ya benkyou shiteiru hito ga yoku **mirareru**.
- (12) Tosyokan no nakaniwa ni tatsuto, naka de hon wo yondeiru-hito ya benkyo shiteiru-hito ga yoku **mieru**.

La localisation du sujet est d'abord différente. Dans l'exemple (11), le sujet est aussi dans le train. En revanche, dans l'exemple (12), le sujet n'est pas dans la bibliothèque mais dans la cour. Il faut donc savoir que l'ancrage spatial du sujet et de l'objet est différent. Si l'on modifie la localisation de l'objet dans l'exemple (11) et que le locuteur est toujours dans le train, mais que les gens qui lisent sont sur le quai, à ce moment-là, le résultat est identique à celui de (12) et on doit utiliser *mieru*.

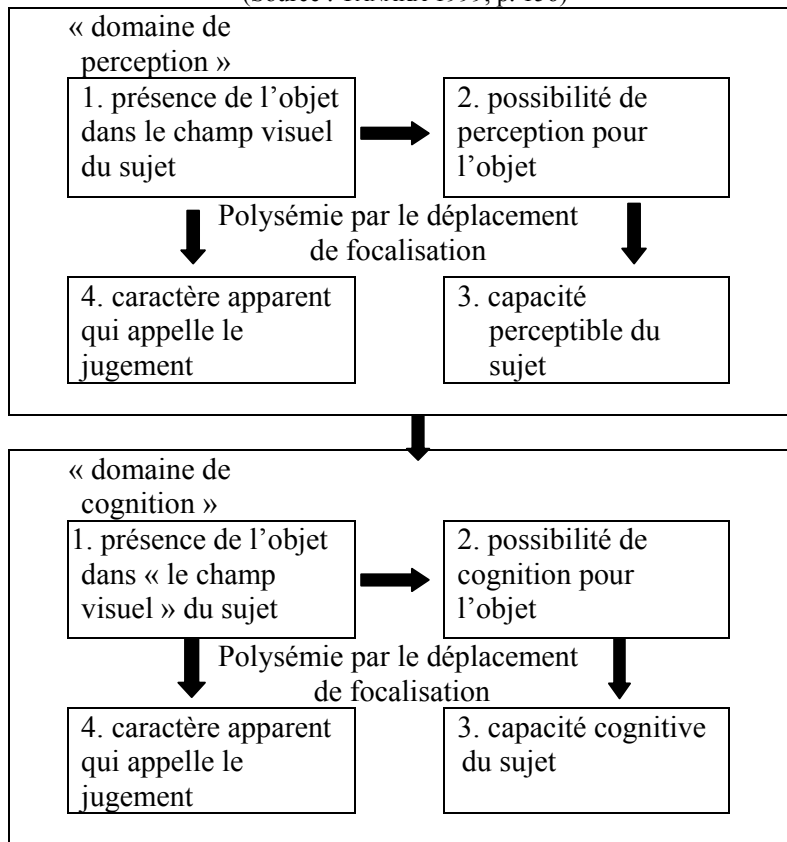
Si l'on enlève l'élément de localisation *nakade* (dedans) dans l'énoncé (12), le résultat est également inversé. Le facteur de différenciation entre *mieru* et *mirareru* est donc la construction d'espaces différents entre le sujet et l'objet.

Dans les recherches que nous avons vues, il s'agissait chaque fois d'observer les conditions d'impossibilité de remplacement entre *mieru* et *mirareru*. Pour mieux comprendre la différence entre ces deux verbes, nous allons ici travailler du point de vue de l'équivalence.

Le verbe *mieru* a plusieurs sens, tout comme le verbe *voir* en français. Pour éclaircir les conditions qui permettent le remplacement de *mieru* par *mirareru*, nous allons examiner plusieurs sens possibles de *mieru* avec le Schéma 1.

Schéma 1 : La construction polysémique du verbe *mieru*⁹

(Source : TANAKA 1999, p. 156)



Tanaka a d'abord classifié deux sens différents de *mieru* : le domaine de perception et le domaine de cognition. Dans ces deux domaines, la construction polysémique du verbe *mieru* se construit de la même façon, c'est-à-dire par le déplacement de focalisation par le sujet. Le premier sens de *mieru* est la présence de l'objet dans le champ visuel du sujet. La deuxième interprétation, la possibilité de perception ou de cognition pour l'objet, dérive du premier sens. Cette possibilité se lie à la capacité perceptible ou cognitive du sujet qui est la troisième étape de la polysémie. Nous avons ainsi les quatre sens de polysémie dans les deux domaines :

- Sens 1. Présence de l'objet dans le champ visuel du sujet
- Sens 2. Possibilité de perception/de cognition pour l'objet
- Sens 3. Capacité perceptible/cognitive du sujet
- Sens 4. Caractère apparent qui appelle le jugement du sujet

Dans la catégorisation de *mieru*, quand ce verbe est entendu dans les sens 1 et 2 du domaine de perception, il est possible de remplacer *mieru* par *mirareru*. Cependant, c'est toujours sous certaines conditions. Voyons des exemples du sens 1 :

⁹ Traduction libre du japonais vers le français.

- (15) a. Kishibe niha sirauo ya tenagaebi wo tsuru ni kiteiru ryoushi ya kodomo no sugata ga **mieru**.
 b. rive / LocTh/ gobiidae (poisson) / et / crevette / O / pêcher / Loc / venir / pêcheur / et / enfant / D / silhouette / S / **voir**
 c. On **voit** les silhouettes des pêcheurs et des enfants sur la rive qui sont venus pêcher des poissons et des crevettes.

Dans cet énoncé, on peut remplacer aisément *mieru* par *mirareru* et les deux énoncés sont équivalents. L'exemple suivant signifie également la présence de l'objet dans le champ visuel du sujet, mais on ne peut pas substituer *mieru* à *mirareru*.

- (16) a. Totsuzen, tooriya no hana ni hata ga hirugaeruno ga **mieta**.
 b. Soudainement / flèche / D / nez / loc / drapeau / S / flotter / S / **avoir vu**
 c. J'**ai** soudainement **vu** un drapeau qui flottait au bout d'une flèche.

Le remplacement par *mirareru* est impossible en raison de l'adverbe *soudainement*. Si on enlève cet adverbe, l'énoncé avec *mirareru* devient possible et équivalent à celui avec *mieru*. Nous pouvons donc en conclure que *mirareru* n'exprime pas un événement momentané.

Observons ensuite les exemples où *mieru* signifie la possibilité de perception pour l'objet selon le sens 2 :

- (17) a. Kon'kurîto no teibou ga shikai wo saegiri, sonomukou ni aru umi ha **mienai**.
 b. béton / D / digue / S / champ visuel / O / empêcher // au-delà / Loc / être / mer / Th / **ne pas voir**
 c. On **ne voit pas** la mer au-delà de la digue qui bloque le champ visuel.

Dans cet énoncé, nous pouvons remplacer *mieru* par *mirareru*, mais avec une nuance. Quand on utilise *mirareru* dans cet énoncé, soit le sujet devient narrateur et *mirareru* indique la généralisation de cette action, soit le sujet est toujours acteur et *mirareru* indique son envie forte de voir la mer. Comme dans les autres exemples japonais que l'on a vus, le sujet grammatical n'apparaît pas dans l'énoncé. Dans ce cas-là, le locuteur a le choix : il produit une phrase soit en tant qu'acteur de la perception soit en tant que narrateur. Quand le locuteur prend la place du narrateur, l'énoncé réfère à un événement permanent ou généralisé. En outre, si on ajoute un élément qui représente le sujet de perception, l'équivalence entre *mieru* et *mirareru* est totale parce qu'il n'y a plus de choix pour le locuteur : il énonce la phrase toujours en tant qu'acteur de la perception. Comme on le voit dans (18), où l'on a ajouté « *watashi niwa* » (pour moi) à (17) :

- (18) a. Kon'kurîto no teibou ga shikai wo saegiri, **watashi niwa** sonomukou ni aru umi ha **mienai / mirarenai**.
 b. béton / D / digue / S / champ visuel / O / empêcher // moi / Loc Th / au-delà / Loc / être / mer / Th / **ne pas voir**
 c. Je ne vois pas la mer au-delà de la digue qui bloque le champ visuel.

4. Conclusion

Grâce à notre analyse, nous avons pu valider les conditions dans lesquelles il est impossible de substituer *voir* à *pouvoir voir*. Nous avons constaté que trois points doivent être examinés préalablement : le sujet, l'objet et la propriété de verbe *voir*. Quand la substitution ne

fonctionne pas, *voir* exprime en premier lieu la capacité physique du sujet. Dans ce cas, *voir* n'est pas suivi d'un objet direct. Quand *voir* s'accompagne au contraire d'un objet direct, cet objet a la propriété « d'être à voir », par exemple un film, un tableau ou une photo. Enfin, si *voir* fonctionne de manière à introduire un thème dans la conversation, le remplacement de *voir* par *pouvoir voir* n'est pas non plus possible. Le Tableau 1 regroupe les caractéristiques de l'impossibilité de substitution entre *voir* et *pouvoir voir*.

Tableau 1 : Conditions d'impossibilité de substitution

Sujet	Capacité de sujet syntaxique
Objet	Propriété « d'être à voir »
Type de voir	Introduction d'un thème (dans le monde réel du sujet)

Concernant les deux verbes japonais *mieru* et *mirareru*, les différences se manifestent sur le plan du temps, de la durée et de la propriété de l'action. *Mieru* exprime une activité momentanée et subjective, alors que *mirareru* est toujours une activité permanente et objective (Tableau 2).

Tableau 2 : Différences entre *mieru* et *mirareru*

	<i>mieru</i>	<i>mirareru</i>
temps	momentané	permanent
action	subjective	généralisation

Nous pouvons résumer les conditions d'équivalence entre *mieru* et *mirareru* comme suit :

- ancrage spatial pour le sujet et l'objet;
- précision du sujet grammatical et de la position du locuteur;
- présence de l'objet dans le champ visuel du sujet;
- possibilité de perception pour l'objet.

L'équivalence entre *voir* et *pouvoir voir* est plus complète que celle entre *mieru* et *mirareru*. Il est possible de substituer *voir* par *pouvoir voir*, excepté dans les cas où *voir* exprime l'introduction d'un thème dans le monde réel du sujet. En revanche, *mieru* peut être remplacé par *mirareru* dans deux cas seulement : quand *mieru* signifie la présence de l'objet dans le champ visuel du sujet et quand il signifie la possibilité de perception pour l'objet.

Dans cet article, nous nous sommes concentrés sur les deux verbes japonais *mieru* et *mirareru*. Nous ferons ultérieurement une analyse des différences entre *miru*, *mieru* et *mirareru* et une comparaison plus globale des verbes visuels dans les deux langues.

Bibliographie

- BLIN, Raoul et Irène TAMBA (dir.) (2001). *Faits de Langues*, Coll. « Coréen-japonais », n° 17, Paris, Ophrys, 282p.
- FRANCKEL, Jean-Jacques (1989). *Étude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève-Paris, Droz, 484 p.
- FRANCKEL, Jean-Jacques et Daniel LEBAUD (1990). *Les figures du sujet*, Paris, Ophrys, 239 p.
- IIDA, Toru (1997). « *Mieru mirareru saikou* » (« Reconsidération de *mieru*, de *mirareru* »), *Tokyo-Daigaku Ryugakusei senta Kiyou* 7, Tokyo, Japon, p. 43-65.
- GREZKA, Aude (2009). *La polysémie des verbes de perception visuelle*, Paris, l'Harmattan, 298 p.
- KIJIMA, Ai (2007). « Voir et son objet : structure sémantique », *Bulletin de linguistique et de littérature françaises de l'Université de Tsukuba*, n° 22, Tsukuba, Japon, p.105-119.
- LE QUERLER, Nicole (1989). « Quand voir, c'est pouvoir voir », *Langue Française*, n° 84, Paris, p.70-82.
- MORITA, Yoshiyuki (1988). *Nihongo no ruiji hyougen' (Expressions similaires en japonais)*, Tokyo, Japon, Soutakusya, 477 p.
- OGUMA, Kazuro (1999). « *Isisei to ha nani ka – niti hutu no tikaku doushi wo rei ni –* » (« Qu'est-ce que l'intentionnalité? L'exemple des verbes de perception en japonais et en français »), *Bulletin de linguistique et littérature françaises de l'Université Seinan-gakuin*, n° 38, Fukuoka, Japon, p.131-171.
- LI, Jin-Lian (1994). « *Mieru, mirareru, mirukotogadekiru ni tuite* » (« Sur *mieru, mirareru* et *mirukotogadekiru* »), *Bulletin de l'enseignement en japonais*, n° 4, Japan Foundation, Tokyo, Japon, p.185-191.
- TANAKA, Satoko (1999). *Shikaku doushi no imiron (Sémantique des verbes visuels)*, Thèse (Ph. D.), Université de Nagoya, Nagoya, Japon, 207 p.